



# RUBAN RÉFLÉCHISSANT PETITS ET GRANDS

PROTECTION SERVICE INTEGRITY INTÉGRITÉ  
 GRITÉ **PROTECTION** SERVICE INTEGRITY  
 INTÉGRITÉ PROTECTION **SERVICE** INTEG  
 RITY **INTÉGRITÉ** PROTECTION SERVICE  
 INTEGRITY INTÉGRITÉ PROTECTION SER  
 VICE INTEGRITY INTÉGRITÉ PROTECTION  
 SERVICE INTEGRITY INTÉGRITÉ PROTEC  
 TION SERVICE INTÉGRITÉ PROTECTION S  
 INTÉGRITÉ PROTECTION SERVICE INTÉGRITÉ  
 GRITÉ PROTECTION SERVICE INTÉGRITÉ  
 INTÉGRITÉ PROTECTION SERVICE INTEG  
 RITY INTÉGRITÉ PROTECTION SERVICE  
 INTEGRITY INTÉGRITÉ PROTECTION SER  
 VICE INTEGRITY INTÉGRITÉ **PROTECTION**  
**SERVICE** INTEGRITY INTÉGRITÉ PROTE  
 CTION SERVICE **INTEGRITY** INTÉGRITÉ SER  
 VICE INTEGRITY INTÉGRITÉ PROTECTION

## Description d'achat



Fichier n° : CBSA/ASFC-2013-08-129  
 Émis le : 2013-11-08

## DESCRIPTION D'ACHAT

### RUBAN RÉFLÉCHISSANT PETITS ET GRANDS

#### 1. PORTÉE

La présente description décrit les exigences relatives aux matériaux, au modèle, à la confection et à l'inspection de petit et grand ruban réfléchissant destiné aux agents des services frontaliers (ASF) de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

#### 2. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 2.1. **CONCEPTION** - Les petits et grands rubans réfléchissants doivent être fabriqués avec les matériaux décrits dans la présente description d'achat. Toutes les composantes de ruban son doivent être rétroréfléchissantes, c'est-à-dire le fond jaune, le lettrage noir et la bande argentée. Tous les rubans réfléchissants doivent correspondre aux dessins fournis en pièce jointe, qui font partie intégrante de la présente description.
- 2.2. Tous les articles ou les matériaux visés par la présente description d'achat doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service.
- 2.3. En cas d'incohérence entre les documents contractuels, la description d'achat, les dessins ou les échantillons réglementaires, l'ordre de préséance est le suivant :
  - I) le contrat
  - II) la description d'achat
  - III) les dessins
  - IV) l'échantillon réglementaire

#### 3. ÉCHANTILLON RÉGLEMENTAIRE

S'il est disponible, un échantillon réglementaire portant le numéro de la description d'achat indiqué dans le contrat sera fourni au soumissionnaire retenu. Cet échantillon réglementaire doit constituer la norme pour les propriétés qui ne sont pas précisées dans la présente description d'achat. En cas d'écart entre l'échantillon et la description d'achat, cette dernière aura préséance, à moins d'indication contraire sur l'étiquette de l'échantillon réglementaire.

L'échantillon réglementaire sera expédié « port payé » et devra être retourné « port payé ».

Le fabricant doit retourner l'échantillon réglementaire à l'ASFC dans le même état qu'il l'a reçu. Tout échantillon réglementaire perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique, sinon l'ASFC doit être remboursée pour le coût d'un article de remplacement acceptable.

#### 4. NORMES APPLICABLES

- 4.1. CAN/CSA Z96-09, Vêtements sécurité haut visibilité.
- 4.2. ASTM E308-01 Pratique standard pour le calcul des couleurs des objets à l'aide du système de la CIE.
- 4.3. AATCC/ASTM Méthode de test TS-008, Apparence Après répétée Accueil blanchiment - changement de couleur, inclinaison, et Fuzz.

#### 5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

- 5.1. **Matériaux** - Toutes les composantes de ruban doivent être fabriquées avec un tissu de coton croisé ignifuge d'un poids total de 15 onces avec application d'éléments apparents, à grand-angle et rétro réfléchissants d'une intensité lumineuse moyenne de 500 candelas. Les matériaux doivent être soumis au test de 75 lavages maison à une température de 60 °C, conformément aux exigences de la norme CSA-Z96. De l'encre d'impression tripartite doit être utilisée pour une résistance élevée à l'abrasion et à la décoloration. Il doit s'agir d'une encre transparente et à haute visibilité de couleur jaune et noire. Une fois l'impression terminée, les rubans doivent être soumis au test de 50 lavages à une température de 60 °C sans changer d'aspect. Les rubans ne doivent présenter aucune fissure ou décoloration après avoir été soumis aux méthodes d'essai AATCC-ASTM TS-008.

**Remarque** : Les rubans satisfaire à toutes les exigences en matière de rendement des matériaux réfléchissants énoncées à la section 6 et dans le tableau 5 de la norme CAN/CSA Z96-09, « Vêtement de sécurité à haute visibilité ». Les marques et le lettrage rétro réfléchissants doivent posséder un indice de rétro réflexion minimal qui sera établi en fonction des procédures définies dans les pratiques courantes ASTM E808 et ASTM E809.

- 5.2. **Couleur des matériaux de fond - nuancier Pantone**  
Jaune : jaune n° 395C du nuancier Pantone  
Noir : noir Pantone
- 5.3. **Lettrage noir - (voir les deux dessins annexés)**  
Police de caractères : Arial Narrow
- 5.4. **Dimensions - (voir les deux dessins annexés)**  
Grand : 23 cm (9 pouces) x 7,5 cm (3 pouces)  
Petit : 12,7 cm (5 pouces) x 5 cm (2 pouces)
- 5.5. **Exigences linguistiques - Deux styles ruban réfléchissant avec lettrage en anglais et en français, conformément aux spécifications énoncées dans les documents contractuels.**

**OPTION 1 (anglais - dessin n° 1) : anglais en premier et français en second**  
**OPTION 2 (français - dessin n° 2) : français en premier et anglais en second**

## 6. INSPECTION TECHNIQUE

L'entrepreneur est tenu d'effectuer les inspections et les essais requis pour démontrer que les produits et services fournis sont conformes aux exigences de la présente description d'achat. L'entrepreneur peut y parvenir en effectuant les essais prescrits ou en démontrant à la satisfaction de l'autorité technique de l'ASFC qu'il respecte la description d'achat et le procédé de fabrication. L'entrepreneur peut faire appel à des installations d'essai des textiles indépendantes certifiées selon les normes ISO 9001 et ISO 17025 et acceptables pour l'autorité technique de l'ASFC. Les documents attestant la certification sont requis.

L'autorité technique de l'ASFC se réserve le droit de procéder à toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les produits et les services fournis sont conformes aux exigences prescrites. Aux fins d'inspection, une partie de chaque expédition, ne dépassant pas deux pour cent ou deux articles de chaque envoi de moins de cent articles, peut être soumise à des essais pouvant les détruire. Si les résultats de ces essais sont inférieurs ou non conformes aux exigences de la norme, tous les articles détruits lors des essais doivent être remplacés, aux frais de l'entrepreneur, par d'autres articles conformes aux critères de qualité établis. La totalité de la livraison livrée peut également être refusée s'il s'avère que des articles précédemment rejetés à cause de défauts non réparables sont de nouveau soumis aux fins d'inspection.

L'entrepreneur sera immédiatement avisé si certains articles ne sont pas acceptés et ces articles lui seront réexpédiés à ses propres risques et frais.

## 7. LIVRAISON, EMBALLAGE ET MARQUAGE DES CONTENANTS

Il incombe au fabricant de faire en sorte que les marchandises soient adéquatement conditionnées de manière qu'elles puissent être livrées sans être endommagées. Toute marchandise reçue qui est endommagée sera retournée au fabricant pour remplacement à ses frais.

L'emballage et le marquage des contenants d'expédition doivent satisfaire aux exigences de l'appel d'offres.

Un bordereau de marchandises portant la liste du contenu doit accompagner chaque livraison.

L'entrepreneur doit aussi indiquer clairement à l'extérieur de chaque conditionnement (boîte) les renseignements suivants. Les petits et grands rubans réfléchissants doivent être emballés par paquets de 50 unités.

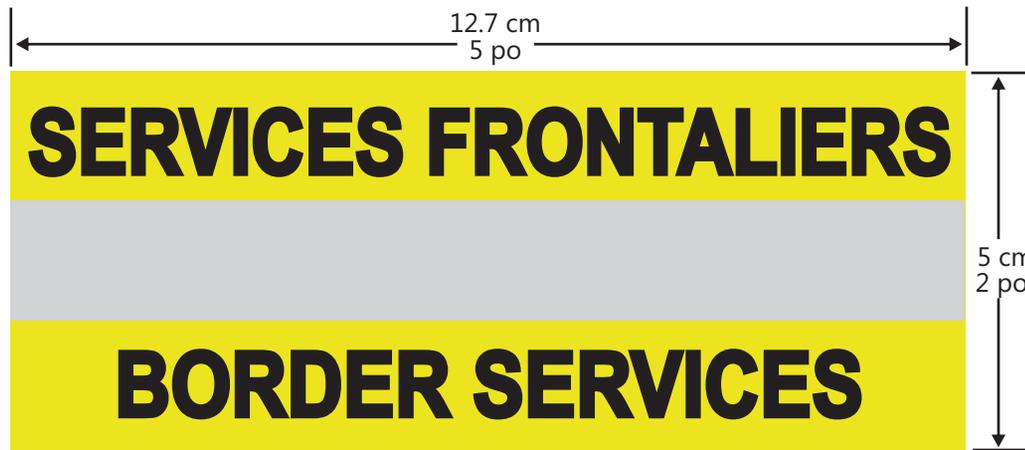
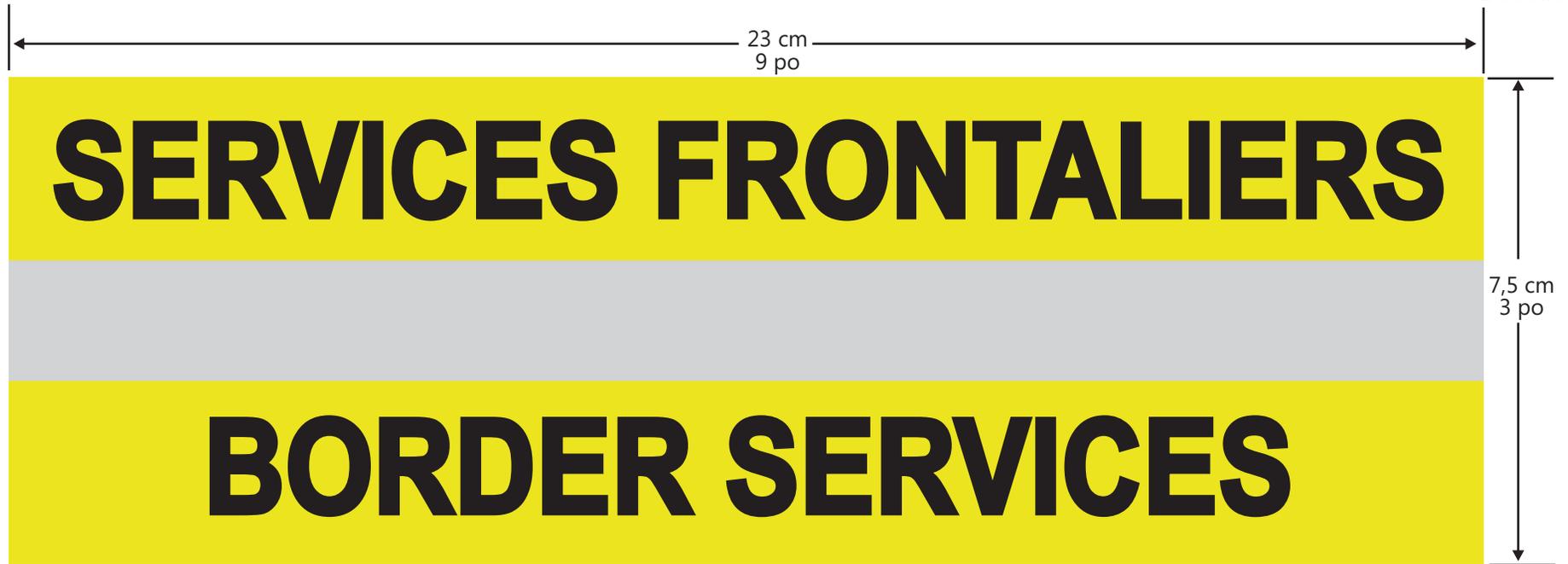
- Taille
- Numéro de fiche article
- Quantité d'articles de chaque taille contenue dans la boîte
- Numéro de contrat

## 7. APPENDICES

DESSINS — Annexe A



- ARGENT 2cm (3/8") MATÉRIAUX RÉFLÉCHISSANTS
- JAUNE (PANTONE 395C) MATÉRIAUX RÉFLÉCHISSANTS
- NOIR (PANTONE BLACK) LETTRAGE RÉFLÉCHISSANTS  
Police de caractères : Arial Narrow



- ARGENT 2cm (3/8") MATÉRIAUX RÉFLÉCHISSANTS
- JAUNE (PANTONE 395C) MATÉRIAUX RÉFLÉCHISSANTS
- NOIR (PANTONE BLACK) LETTRAGE RÉFLÉCHISSANTS  
Police de caractères : Arial Narrow